



LEGENDE

- Limite de commune
- - - Limite de zone, de secteur

ZONES URBAINES

- UA** Zone de constructions en ordre continu
Habitat, Services, Activités
- UEP** Zone d'équipements publics ou d'intérêt collectif
- UG** Zone d'habitat principalement
- Bande d'implantation obligatoire des constructions
- Emplacement réservé pour équipements publics

ZONES A URBANISER

- AU** Zone d'urbanisation future

ZONES NATURELLES

- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière
- Espace boisé classé
- Espace Boisé Classé et massif de plus de 100 ha.
- PPR - Carrières souterraines abandonnées
- ▶ Axe de ruissellement temporaire lors d'orage
- Ruissellement diffus
- Alluvions tourbeuses compressibles et risque de présence d'eau à moins de 2 mètres de profondeur
- Périmétre d'éloignement RSD et ICPE
- Protections au titre de l'article L123.1.6° du Code de l'Urbanisme
- Sente piétonne existante ou à créer, à conserver

Protections au titre de l'article L123.1.7° du Code de l'Urbanisme

- ▲ Patrimoine bâti local à préserver
- ▲ Mare, source à préserver
- Mur de clôture maçonné existant à préserver et à restaurer
- Composition du bâti et cour intérieure à préserver
- Haie arbustive à préserver
- Alignement d'arbres à préserver
- Arbre isolé remarquable
- Espace boisé identifié

NOTA : L'ensemble du département du Val d'Oise est classé zone à risque d'exposition au plomb (AP 22/12/2000)

EMPLACEMENTS RESERVES AU PLU
Articles L.123.17 et L.230.1 et suivants du Code de l'Urbanisme

Affectation de l'emplacement	Bénéficiaire	Superficie de l'emplacement
1	Sécurisation du carrefour - rue de Margicourt	Commune 60m ²

Département du Val d'Oise

COMMUNE D'ARRONVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

N° INSEE : 95023 ECHELLE : 1/2500 **2 / 2**

Dressé par la S.A.R.L. d'Architecture et d'Urbanisme A. GENIN et M. SIMON
6 rue du Perche - 75 003 PARIS

P.L.U. approuvé le : 29 janvier 2011